

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE CDOS-AISNE  
DU VENDREDI 12 MAI 2023**

**RAPPORT D'ACTIVITES 2022**

**Objectif 2 : SPORT & PROFESSIONNALISATION**

**DESCRIPTIF DES ACTIONS**

- Aider, conseiller et accompagner sur la création d'emplois sur le dispositif régional de Création d'Emplois Associatifs Pérennes,
- Informer, conseiller et soutenir les bénévoles sur la structuration de l'emploi,
- Accompagner les associations à la gestion salariale de l'emploi en qualité de Tiers de Confiance Urssaf « Impact Emploi Association »,
- Animer et coordonner un collectif de Formation de Bénévoles dans l'Aisne,
- Organiser et animer une formation des « acteurs actifs »,
- Organiser et animer une formation pour des personnes atteintes de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).

**DEROULEMENT DES ACTIONS**

Le mouvement sportif s'est fortement professionnalisé du fait de la mise en place de différents dispositifs d'aide à la création d'emplois dans le secteur associatif. Cette création d'emplois a été faite par des associations, pour la plupart primo employeurs. Ces associations ont dû acquiescer ce nouveau statut d'employeur, qui est le plus souvent méconnu par les bénévoles.

Malheureusement, les associations et leurs responsables bénévoles ne se sont pas préparés à cette évolution tant au niveau de leurs activités, de leurs organisations et de leurs perspectives de développement.

En 2022, le CDOS-Aisne a maintenu et poursuivi son action en direction du mouvement sportif en proposant aux associations :

- Une aide à la mise en place de projet de développement associatif,
- Un soutien à la création d'emplois dans le secteur sportif,
- Une aide à la gestion quotidienne des emplois,
- Une démarche d'accompagnement dans la mise en application de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS),
- Un soutien et un accompagnement sur la mise en place, les modalités d'organisation et de prise en charge de l'activité partielle pendant la crise sanitaire.

**I) LE DISPOSITIF REGIONAL DE CREATION D'EMPLOIS ASSOCIATIFS PERENNES (CREAP)**

Le CDOS-Aisne œuvrent, depuis de nombreuses années, sur les problématiques de l'emploi associatif en apportant un soutien à la fonction employeur et en accompagnant les associations à la

gestion administrative de l'emploi. C'est pourquoi, le CDOS-Aisne a intégré le collectif des conseillers à la création d'emploi CREAP.

Le CDOS-Aisne a été la première structure du mouvement sportif Hauts-de-France reconnue « structure conseil » pour les emplois CREAP, du fait de ses actions liées à la structuration de l'emploi dans le département de l'Aisne.

En qualité de structure conseil, le CDOS-Aisne est chargé d'accompagner les associations souhaitant créer un poste associatif afin de vérifier l'opportunité de la création et ses perspectives de pérennisation. Cette action se déroulera avec une mobilisation en 3 étapes.

#### 1) Au moment de la demande de création

Le porteur de projet de création d'emploi devra se rapprocher d'une structure conseil afin que celle-ci puisse :

- Vérifier la cohérence du projet d'emploi dans l'association (contexte, objet de l'association, actions développées, modèle économique et le projet d'emploi)
- Se renseigner sur la capacité des structures à endosser la responsabilité d'employeur (capacité à reconnaître éventuellement ses carences sur ce domaine et se faire accompagner)
- Regarder la compatibilité du projet d'emploi avec les orientations régionales prise dans la délibération cadre 2017-2021 (Annexe IV - Modalités de mise en œuvre)

Le CDOS-Aisne s'engage à rédiger un avis sur l'opportunité de la création et sa pérennisation qui sera proposé à un comité d'avis collectif, pour validation ou non. La décision finale d'accompagnement à la création des postes sera proposée aux élus par les services de la Région.

#### 2) A la fin de la 2ème année de convention

En 2022, le dispositif CREAP a atteint sa quatrième année d'existence. Une première évaluation est donc mise en place, depuis la fin de la 2<sup>ème</sup> année, afin de vérifier les conditions de développement du poste, sa pérennisation, son apport aux actions menées par la structure, en effectuant un suivi sur :

- Le contexte global de la structure (environnement, évolutions des financements, impacts des réformes...),
- Les évolutions du projet, de l'organisation de l'association, de sa gestion, de ses actions, des emplois...,
- La sollicitation et/ou l'obtention d'un accompagnement spécifique,
- L'impact de la création du poste sur le développement des activités de l'association,
- La viabilité économique du projet.

#### 3) Avant la fin de la 4ème et dernière année de convention

Un bilan de la création du poste sera élaboré afin de vérifier l'apport du poste en termes de développement des activités de l'association et des solutions de pérennisation envisagées.

## Evaluation

Le CDOS-Aisne a participé à 9 comités d'avis collectif sur 11 organisés en visioconférence et en présentiel en 2022, qui réunissent les 26 structures conseils conventionnées et missionnées par la région Hauts-de-France, pour présenter les bilans à 2 ans des postes CREAP créés :

- Le 14 janvier 2022,
- Le 25 février 2022,
- Le 18 mars 2022,
- Le 8 avril 2022,
- Le 13 mai 2022 (Excusé),
- Le 17 juin 2022,
- Le 22 juillet 2022 (Excusé),
- Le 9 septembre 2022,
- Le 14 octobre 2022,
- Le 18 novembre 2022,
- Le 16 décembre 2022.

Le CDOS-Aisne a présenté 7 bilans à 2 ans finalisés en comité d'avis collectif, tout secteur d'activités confondus, d'associations ayant créées un emploi sur le dispositif Emploi CREAP.

Toutefois, le CDOS-Aisne a assuré le suivi à 2 ans des emplois CREAP créés par 9 associations. Ce suivi a nécessité 9 rencontres d'associations afin de vérifier les conditions de développement du poste, ses modalités de consolidation, son apport aux actions menées par la structure.

## **II) L'ACCOMPAGNEMENT A LA STRUCURATION DE L'EMPLOI**

Depuis 2016, le CDOS-Aisne, en qualité de Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles (CRIB) est membre du réseau des Points d'Information à la Vie Associative + (PIVA+). Ce réseau est labellisé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et par la région Hauts-de-France.

Ce réseau a pour objectif principal de créer des relais territoriaux bien identifiés par les acteurs associatifs, de façon à leur apporter un appui dans leur gestion au quotidien, en complément du réseau PIVA (Point d'Information à la Vie Associative) et des interventions plus ciblées du DLA et des têtes de réseaux sectorielles.

Dans ce cadre, le CDOS-Aisne accompagne le mouvement sportif dans plusieurs domaines :

- Un conseil personnalisé sur les questions de gestion financière,
- Un accompagnement sur l'acquisition du statut d'employeur,
- Un accompagnement sur la gestion des ressources humaines,
- Un accompagnement sur la gestion de l'emploi,
- Des conseils sur la vie associative,
- Des mises en relation avec des fédérations, des têtes de réseau, d'autres acteurs de l'accompagnement, des dispositifs de soutien aux associations et des services de collectivités,
- Des formations pour les bénévoles associatifs.

## Evaluation

Le CDOS-Aisne a joué pleinement son rôle d'informations et de conseils à la structuration de l'emploi auprès du mouvement sportif en :

- Soutenant et accompagnant 2 associations sportives primo-employeuses à l'acquisition du statut d'employeur,
- Rédigeant 73 contrats de travail et fiches de poste pour des associations sportives employeuses.

### **III) L'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF A LA GESTION SALARIALE**

L'embauche de salariés a imposé aux associations sportives de nouvelles responsabilités juridiques, pénales sans compter les démarches administratives liées à la gestion du personnel. Malheureusement, ces associations ne sont pas préparées à ce statut d'employeur, qui est le plus souvent méconnu par les bénévoles.

Pour faciliter la tâche des associations et surtout de leurs bénévoles, le CDOS-Aisne a signé, le 22 mai 2003, une convention avec les services de l'Urssaf, pour être reconnu "Tiers de confiance", dans le cadre du dispositif Impact Emploi Association. Le tiers de confiance joue d'intermédiaire entre les services de recouvrement des cotisations et les employeurs associatifs.

Grâce à cette reconnaissance, le CDOS-Aisne assure la gestion quotidienne des emplois qui génère :

- La déclaration d'emploi des salariés,
- L'établissement des bulletins de paie,
- Les déclarations sociales périodiques aux organismes sociaux (Urssaf, Assedic, Retraite Complémentaire, Centre des Impôts),
- Le paiement des cotisations et taxes,
- Les déclarations et formalités liées à la gestion du personnel,

Cette gestion est complétée par l'élaboration des formalités quotidiennes liées à la gestion de personnels. Cette action complémentaire, présentée dans le chapitre 2 « structuration de l'emploi » comprend notamment le suivi :

- Des contrats de travail, avenants,
- Des arrêts de travail (maladie, accident),
- Des congés payés,
- Des ruptures de contrat (démission, licenciement),
- De l'activité partielle (création de compte, demande d'autorisation préalable, demande d'indemnisation, gestion des heures...).

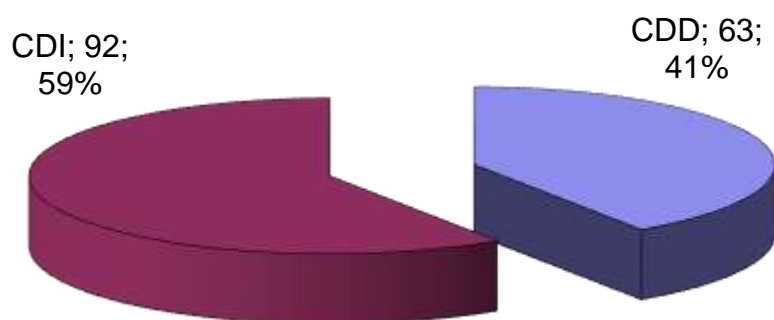
#### Evaluation

L'accompagnement administratif à la gestion salariale a généré l'établissement de 1 315 fiches de paie et 593 Déclarations Sociales Nominatives (DSN). 155 salariés au sein de 53 associations sont gérés par le CDOS-Aisne.

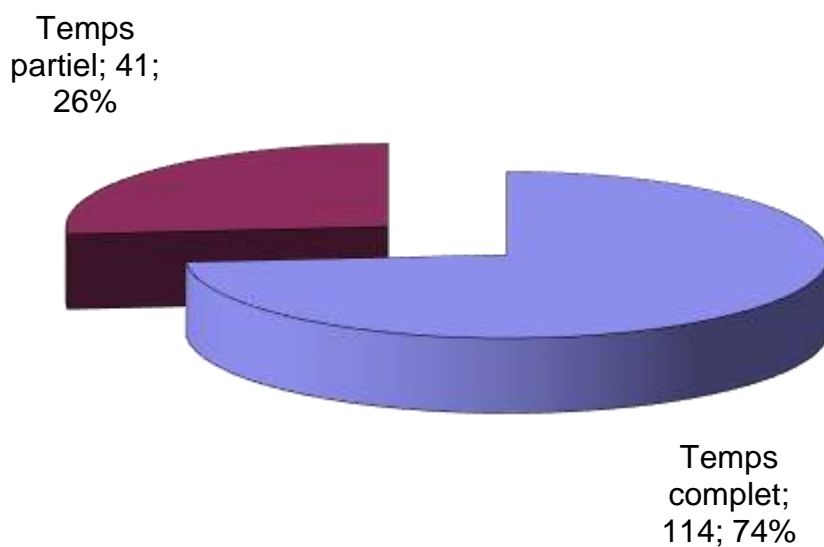
Cet accompagnement administratif représente une gestion salariale de :

- 2 063 460 € de salaires bruts,
- 552 174 € de cotisations Urssaf,
- 43 083 € de cotisations Pôle Emploi,
- 137 445 € de cotisations Retraite complémentaire,
- 32 686 € de cotisations Formation,
- 15 247 € de cotisations Prévoyance,
- 31 207 € de cotisations de complémentaire santé,
- 165 772 heures de travail, soit au total 91 ETP.

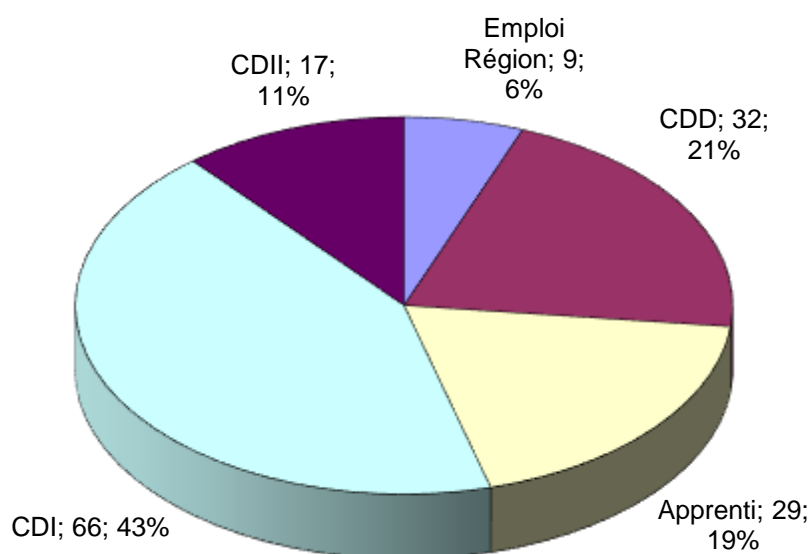
### QUELS SONT LES TYPES DE CONTRATS SIGNES ?



### Quel est le temps de travail des salariés ?



### QUELLES SONT LES FORMES DE CONTRATS CREEES ?



#### **IV) LA FORMATION DE RESPONSABLES ASSOCIATIFS DE L' AISNE (FB02)**

Depuis 2004, sous l'impulsion du Conseil Départemental de l'Aisne et du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, le CDOS-Aisne, la Fédération des Centres Sociaux de l'Aisne, les Francas de l'Aisne et la Ligue de l'Enseignement de l'Aisne et Axothéa ont décidé d'unir leurs compétences et leurs moyens pour proposer des modules de formation au mouvement associatif départemental.

En 2021, l'Union Régionale des Associations Culturelles et Éducatives Hauts-de-France (Uracen) a décidé d'intégrer le collectif de formation de bénévoles de l'Aisne pour proposer des modules de formations supplémentaires.

Depuis la mise en place de ce groupe de travail, le CDOS-Aisne assure un rôle de coordination et d'animation visant à assurer :

- La construction de la plaquette,
- La communication du programme (envoi plaquettes, relance..),
- La gestion et le suivi des inscriptions,
- Le suivi et la gestion des statistiques,
- La mise en place des réunions du groupe de travail...

La communication du programme de formation de bénévoles dans l'Aisne est assurée, intégralement, par le CDOS-Aisne grâce à la mise en place d'un onglet spécifique et de pages dédiées à la formation sur le site Internet du CDOS-Aisne. Cette communication en ligne permet de (<https://aisne.franceolympique.com/art.php?id=62700>) :

- Télécharger le catalogue de formations,
- Visualiser le programme complet des formations,
- Télécharger les fiches « produits » des formations proposées,
- S'inscrire en ligne,
- D'activer des relances internet tous les 2 mois.

De plus, une page spécifique « Groupe de Travail Formation de Bénévoles de l'Aisne » dédiée uniquement au collectif (partenaires institutionnels et associatifs) donne accès, en temps réel, à chaque membre, aux (<https://aisne.franceolympique.com/art.php?id=71632>) :

- Documents d'organisation du collectif,
- Documents pour les formations,
- Relevés de décisions des réunions,
- Bilans du programme de formations des 10 dernières années,
- Etats des inscriptions de l'année en cours.

#### **Evaluation**

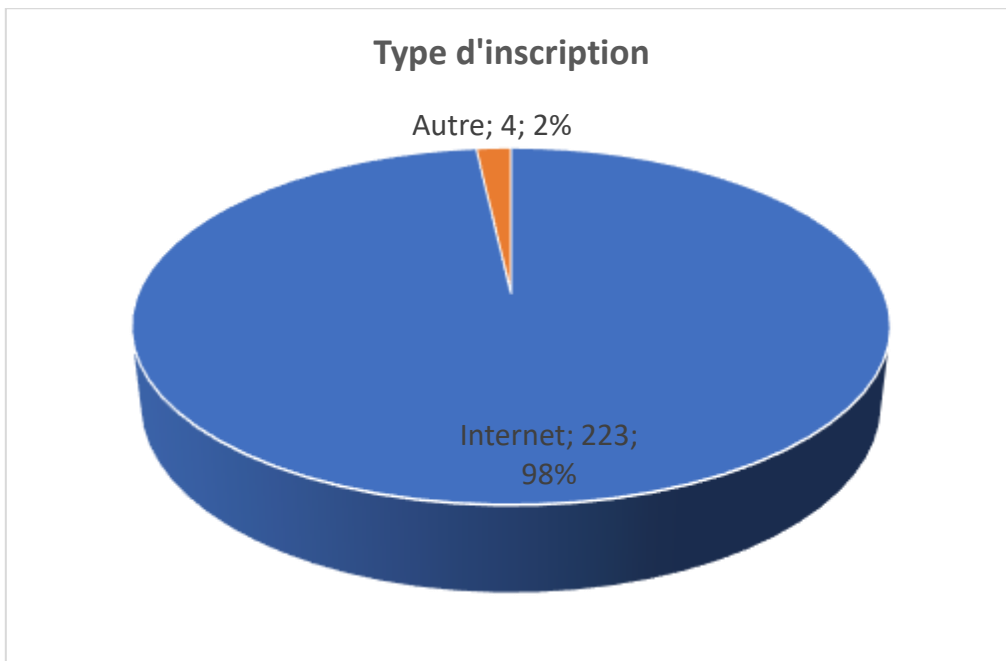
Sur le catalogue 2022, 33 modules de formations ont été programmés, soit 89 sessions et 102 demi-journées de formation proposées :

- 47 sessions ont été réalisées,
- 42 sessions ont été annulées faute de participants,
- 1 session a été reportée,
- 16 sessions ont été réalisées en visioconférence.

Le collectif d'organisation des formations de bénévoles a enregistré la présence de 137 bénévoles pour 241 participations. Les bénévoles participent en moyenne sur 1,76 sessions, soit une moyenne de 5 participations par session.

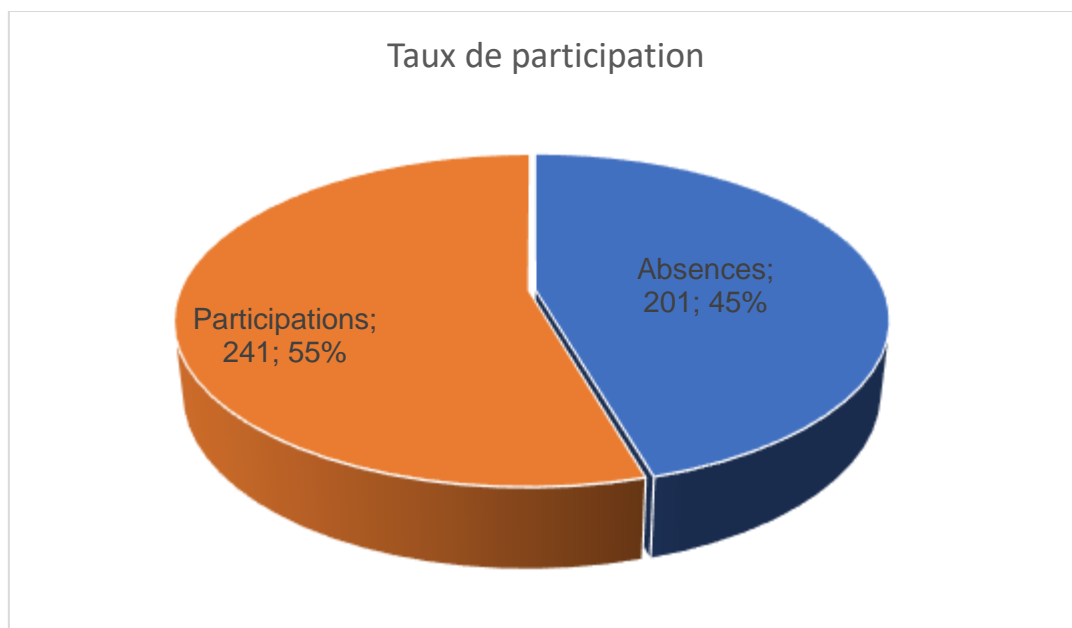
Le nombre d'intention de participation était nettement supérieur puisque 227 bénévoles se sont inscrits, soit 557 intentions de participations. Le collectif d'organisation enregistre un taux d'absentéisme de 45% (Ci-après des statistiques détaillées).

<b>Thématiques</b>	<b>Inscriptions</b>	<b>Participations</b>
Comptabilité des associations - Niveau 1	46	23
Sources de financement d'une association	35	10
Préparer une demande de subvention en ligne	56	29
Rédiger le projet de l'association	24	4
Sensibiliser à l'accueil d'une personne en situation de handicap	16	0
Atelier d'écriture compte asso	28	13
De l'écriture du projet à la subvention	17	8
Partenariat et projet partagé	14	7
La gouvernance d'une association	22	9
Comptabilité des associations - Niveau 2	17	4
Outils en ligne	7	0
Initiation aux outils informatiques	12	5
Créer son site Internet - Niveau 1	8	7
Créer son site Internet - Niveau 2	22	10
Communication Externe	12	8
Lire et Faire lire	34	27
La loi 1901 et les statuts d'une association	24	14
Documents obligatoires et indispensables d'une association	41	18
L'association et ses responsabilités	21	9
Animer un projet – Niveau 1	17	6
Animer un projet – Niveau 2	11	0
Traitement des archives d'une association	7	2
Evolutions des droits des bénévoles	9	4
Règlement Général sur la Protection des Données	3	0
Comprendre les politiques publiques	10	3
RGPD "Mise en place d'un DPO"	5	0
Théâtre de papier pour s'exercer à l'oral	9	6
Les techniques d'animation de réunion	5	4
Prise de parole en public	10	6
Accueillir un volontaire en service civique	6	5
Prévention de la radicalisation	9	0
	<b>557</b>	<b>241</b>



Soit :

- 227 bénévoles inscrits pour 557 intentions de participations (2,45 inscriptions par bénévoles),
- 223 inscriptions par Internet, 4 directement auprès des fédérations.

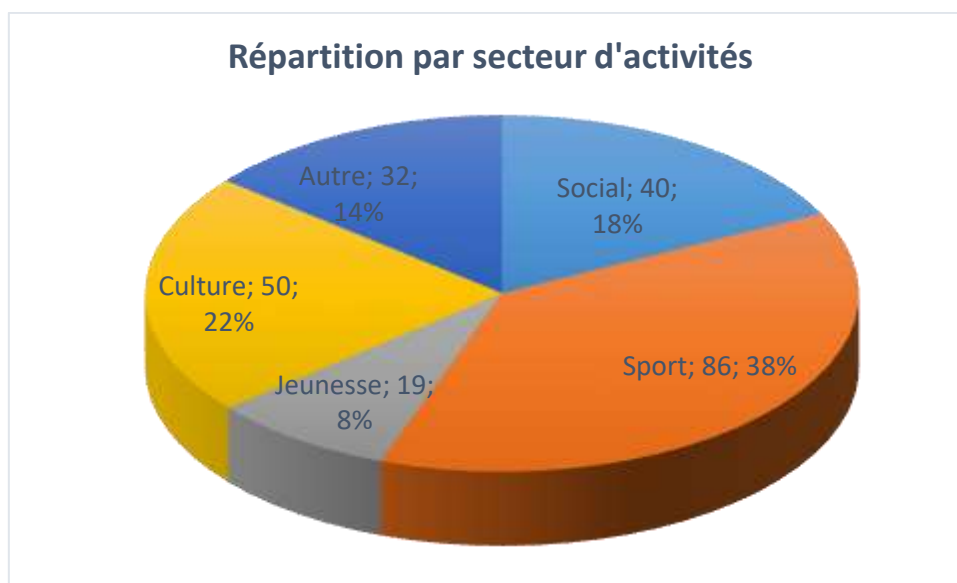


Soit en participation :

- 137 bénévoles inscrits pour 241 participations (1,76 participations par bénévoles),
- 201 absences de 98 bénévoles,



## REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITES



Soit en nombre de participants :

- Social : 40 participants,
- Sport : 86 participants,
- Jeunesse : 19 participants,
- Culture : 50 participants,
- Autre : 32 participants (non adhérents à une fédération),

### V) **LA FORMATION DES « ACTEURS ACTIFS »**

Le Conseil Départemental de l'Aisne a lancé, depuis 2020, un appel à projets pour l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le Centre de Formation Personnalisées 02 (CFP02), habilité par le département de l'Aisne, dans le cadre de ce projet, a sollicité le CDOS-Aisne pour organiser et animer des formations sur la vie associative.

Le CDOS-Aisne met en place et assure, depuis le lancement de l'accompagnement, des modules de formation sur le fonctionnement d'une association et sur le statut des bénévoles auprès des stagiaires « acteurs actifs » recensés par le Centre de Formation Personnalisées 02.

En 2022, 3 modules de 7h00 de formations ont été réalisés auprès de 22 stagiaires acteurs actifs qui bénéficient de l'accompagnement du Centre de Formation Personnalisées 02, dans les villes de :

- Laon, le 31 mai 2022, en présence de 13 stagiaires,
- Saint-Erme, le 2 juin 2022, en présence de 3 stagiaires,
- Montcornet, le 14 juin 2022, en présence de 6 stagiaires,

L'ensemble des stagiaires ont reconnu avoir une meilleure compréhension du fonctionnement d'une association et du rôle des bénévoles mais estiment qu'il faut une mise en pratique pour parfaire leurs connaissances.

Dans la continuité de 2022, le Centre de Formation Personnalisées 02 va solliciter le CDOS-Aisne pour poursuivre, en 2023, l'organisation et l'animation des modules de formation dans les 4 antennes de CFP02 du département de l'Aisne.

## **VI) LA FORMATION DES PERSONNES ATTEINTES DE TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME**

Le CDOS-Aisne, très impliqué sur le champ du Handicap a été sollicité par l'animatrice-coordinatrice du Groupement d'Entraide Mutuel de Laon (GEM TSA Laon), qui accueille des personnes atteintes de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).

Le GEM TSA Laon souhaite obtenir un soutien et un accompagnement sur la découverte et la connaissance de la vie associative. Cette démarche a pour objectif final de créer une association qui sera administrée par les personnes autistes.

En septembre 2022, le CDOS-Aisne a construit un parcours de formation pour répondre aux attentes du GEM TSA Laon et des personnes accueillies.

### 1) Le contenu pédagogique

La formation sur la découverte de la vie associative s'articule autour de 7 thématiques :

- La découverte de la vie associative
  - Avoir un éclairage sur les grandes lignes de la loi relative au contrat d'association de juillet 1901,
  - Connaître les différentes instances d'une association,
  - Identifier des rôles et missions des membres d'une association.
- L'organisation de manifestations
  - Connaître la méthodologie et la réglementation en vigueur pour l'organisation d'une manifestation.
- Les sources de financement d'une association
  - Connaître les différentes formes de financements mobilisables pour une association.
  - Savoir mobiliser les financements les plus pertinents, tout en restant cohérent dans le développement de ses activités.
- Le projet associatif
  - Comprendre l'intérêt du projet associatif,
  - Acquérir la méthodologie de base permettant de construire le projet associatif de sa structure.
- L'organisation du sport en France et du mouvement associatif,
  - Connaître les acteurs du sport et du mouvement associatif,
  - Connaître les prérogatives des acteurs aux différents échelons territoriaux.
- Les ressources humaines de la vie associative,
  - Découvrir les obligations d'une association employeuse,
  - Connaître les différents engagements associatifs,
  - Découvrir le statut et les rôles des bénévoles
  - Identifier les responsabilités incombant aux responsables associatifs dans le cadre des activités développées par leur association.

- La gestion financière d'une association
  - Comprendre et appliquer les principes comptables pour le bon fonctionnement d'une l'association.
  - Savoir lire et utiliser les outils comptables de base.

A l'issue de cette formation théorique, un travail d'information, de soutien et d'accompagnement sur la construction d'une association et de son projet associatif est réalisé avec l'ensemble des stagiaires.

## 2) Les modalités d'apprentissage

### a) L'articulation apports théoriques et mise en situation pratique

Afin de faciliter l'apprentissage mais aussi pour rendre la formation plus attractive et ludique, le CDOS-Aisne veille tout particulièrement à articuler des temps d'apports théoriques avec des temps de travail autour des espaces de discussion et de cas pratiques. L'objectif est de faciliter la mise en application des notions théoriques et de susciter de nouvelles interrogations et échanges entre les stagiaires.

### b) Une valorisation de l'engagement bénévole grâce au Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA)

Le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA) a pour objet d'encourager et de valoriser l'engagement bénévole des personnes, souhaitant acquérir des connaissances nécessaires pour assumer les responsabilités de gestion administrative, financière et humaine dans une association. Ce certificat constitue une reconnaissance d'un parcours de formation.

## 3) Le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA)

La formation théorique dispensée peut permettre aux stagiaires d'obtenir le Certificat de Formation à la Gestion Associative.

L'obtention de ce CFGGA se fait en deux étapes :

- La formation théorique : Elle doit apporter des connaissances suffisantes sur la spécificité du fonctionnement associatif, de ses acteurs et de son environnement. Elle doit également permettre l'acquisition de connaissances pour prendre des responsabilités, conduire et développer un projet associatif.
- La formation pratique : Pour valider la formation, une expérience pratique, réalisée après la formation théorique et sur un temps équivalent à 20 jours effectifs minimum, doit être accomplie dans une association déclarée. Ce temps pratique doit débuter au plus tard 6 mois à compter de la fin de la formation théorique.

Un livret de formation « CFGGA » sera délivré à la fin de la formation théorique à chaque stagiaire. Ce dernier sera à compléter avec les informations du stage pratique et à retourner au CDOS-Aisne. Les modalités de remise officielle du certificat seront précisées par la suite. Cette formation constitue l'occasion de mettre en évidence l'intérêt pour les stagiaires de valoriser leur engagement bénévole dans les parcours scolaires, universitaires voire professionnels. Le CFGGA est construit comme un outil favorisant cette valorisation.

#### 4) Le déroulement de la formation

Afin de rendre plus attractive la formation et de favoriser l'intérêt de chaque participation, elle se déroule selon les modalités suivantes :

- Des temps de formation théoriques,
- Des temps de formation pratiques,
- Des espaces d'échanges et de discussion.

Les différents temps de formation sont organisés selon une temporalité de ½ journées, le samedi de 9h30 à 12h30, tous les 15 jours et ont débuté au mois d'octobre 2022 avec une fin prévue en juin 2023. Le calendrier reste prévisionnel car la formation est adaptée aux connaissances, aux disponibilités et aux difficultés rencontrées par les personnes autistes.

#### 5) L'accompagnement pendant et post formation

En complément de la formation, le CDOS-Aisne accompagne les personnes autistes sur la création de l'association et la mise en place d'une manifestation sportive, pour le mois de juin 2023 :

- La rédaction des statuts de l'association,
- La définition et l'écriture du projet association,
- L'organisation de l'Assemblée Générale Constitutive,
- L'élection des administrateurs de l'association,
- La déclaration de l'association,
- L'organisation d'un run & bike en juin 2023.

Lors de la construction de la formation, le CDOS-Aisne et le GEM TSA de Laon se sont fixés un 1<sup>er</sup> objectif qui est la création de l'association, en début d'année 2023 (janvier ou février).

#### 6) Les personnes autistes accompagnées

Le CDOS-Aisne a commencé la formation et l'accompagnement auprès de 9 personnes, âgées de 18 à 50 ans, atteintes de Troubles du Spectre de l'Autisme.

Un noyau de 6 personnes assidues et impliquées sur la formation s'est dégagé avec pour objectif de prendre une fonction d'administrateur dans l'association qui sera créée au début de l'année 2023.